

BUDGET PRIMITIF 2017

Fonctionnement

Recettes : 9.270.000,00 €

Recettes réelles de l'exercice	7.322.363,04 €
Excédent 2016	1.907.636,96 €

Dépenses : 8.040.000,00 €

011 Charges à caractère général	2.050.000,00 €	
012 Charges de personnel	4.000.000,00 €	
65 Autres charges	530.000,00 €	
66 Charges financières	220.000,00 €	
67 Charges exceptionnelles	70.000,00 €	
014 Atténuation de produits	370.000,00 €	(Prélèvement Loi SRU)
042 Opérations d'ordre	300.000,00 €	(Amortissements)
022 Dépenses imprévues	500.000,00 €	
023 Autofinancement	1.230.000,00 €	

Investissement

Recettes : 3.017.256,68 €

% des recettes

Autofinancement	2.028.249,68 €	67,22 %
Dont Virement fonctionnement	1.230.000,00 €	
Dotations amortissements	300.000,00 €	
Affectation résultat N-1	498.249,68 €	
Cessions foncières N-1	187.220,00 €	6,21 %
FCTVA + Taxe d'aménagement	220.000,00 €	7,29 %
Subventions	81.787,00 €	2,71 %
Dont N-1	62.987,00 €	
Emprunt de l'exercice	500.000,00 €	16,57 %

Dépenses : 3.017.256,68 €

Services généraux	1.172.195,31 €
Dont Remboursement Capital : 510.000,00 €	
Déficit N-1 : 521.915,70 €	
Sécurité	44.701,64 €
Enseignement	214.311,25 €
Culture/Traditions	192.656,46 €
Sport/Jeunesse	997.412,02 €
Social/Petite enfance	1.500,00 €
Services urbains/Environnement	394.480,00 €

Les **principaux investissements 2017** sont :

- Réfection terrain synthétique n°1 « Maurice Teissier » : 665.439,44 €
- Travaux dans les écoles : 140.078,45 €
- Aires de Jeux/Aménagements extérieurs du Service Jeunesse : 140.000,00 €
- Construction d'un espace de convivialité au Complexe sportif : 120.000,00 €

Endettement

Au 31 décembre 2017, avec un **nouvel emprunt égal au remboursement annuel du capital** de dette, à savoir **500.000 €**, l'encours de dette resterait inchangé :

Au 31/12	2014	2015	2016	2017
Dette (en K€)	7.205	6.654	6.040	6.040

A noter que cet emprunt sera ajusté au besoin réel de financement selon le taux de réalisation des investissements, les subventions d'équipement éventuellement accordées et un autofinancement le cas échéant supérieur.

Fiscalité

Il est proposé une nouvelle **baisse des taux de fiscalité**, à hauteur de **0,5%** pour 2017, soit une diminution cumulée de 5,5% des taux d'imposition depuis le début du mandat :

Année	2014	2015	2016	2017
Baisse des taux (en %)	-2	-1,5	-1,5	-0,5

On note une légèrement augmentation des bases, telles que notifiées par les services de l'état pour l'année 2017 par rapport à celles de 2016, de l'ordre de 1,9 % pour la TH et de 1,2 % pour la TFB (dont revalorisation forfaitaire au titre de la Loi de Finances 2017 de 0,4 %).

Les **produits d'imposition attendus en 2017**, selon les bases prévisionnelles notifiées et en application des nouveaux taux, s'élèvent à **4.190.578 €** :

Bases (en €)	2014 ⁽¹⁾	2015 ⁽¹⁾	2016 ⁽¹⁾	2017 ⁽²⁾
Habitation	8.551.250	8.836.229	8.889.926	9.061.000
Foncier Bâti	11.619.741	11.993.689	12.202.387	12.356.000
Foncier non Bâti	49.251	48.898	46.892	45.200

⁽¹⁾ Bases définitives

⁽²⁾ Bases prévisionnelles notifiées (Etat 1259)

Taux (en %)	2014	2015	2016	2017
Habitation	17,90	17,63	17,36	17,27
Foncier Bâti	21,78	21,45	21,13	21,02
Foncier non Bâti	65,37	64,38	63,41	63,08

Produit total (en €) ⁽¹⁾	4.093.649	4.161.954	4.151.389	4.190.578
-------------------------------------	-----------	-----------	-----------	------------------

⁽¹⁾ Hors prélèvement Art. 55 Loi SRU